

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE LA SANTE
ET DE L'ACTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE
DE LA SANTE

DIRECTION DE LA PHARMACIE
ET DU MEDICAMENT

00001977

N° MSAS/DGS/DPM/DCAM

21 JUIN 2017

Dakar, le

LE DIRECTEUR

LETTRE CIRCULAIRE

OBJET Circulaire relative au dépôt de dossiers d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) des médicaments.

La présente lettre circulaire est adressée aux laboratoires pharmaceutiques demandeurs d'AMM au Sénégal.

Pour permettre le traitement des dossiers déjà reçus à la Direction de la Pharmacie et du Médicament qui sont très nombreux, les dépôts de nouvelles demandes d'Autorisation de Mise sur le Marché seront suspendus à compter du 1^{er} aout 2017 jusqu'à nouvel ordre.

Sachant compter sur votre collaboration et votre compréhension, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs l'assurance de ma considération distinguée.

Professeur Amadou Moctar DIEYE

